

FICHE DE RECRUTEMENT

POSTE A PROFIL

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

En référence : circulaire 2015.114 – Fonctions et missions du conseiller pédagogique de circonscription

❖ **Les missions du poste :**

Les postes de conseiller pédagogique de circonscription sont implantés administrativement au niveau des circonscriptions du département. Dans leur mission liée au pilotage de la circonscription, de formation et d'accompagnement des écoles et de tous les personnels d'enseignement, ils effectuent des déplacements dans tout le département et en particulier dans la circonscription d'affectation. Ils travaillent en équipe et sont membres d'un pôle de formation qui réunit différents formateurs.

Placé sous l'autorité d'un inspecteur de circonscription, le conseiller pédagogique est un membre de l'équipe de circonscription et son action est fonction du contrat d'objectif de circonscription. Il est aussi amené à travailler dans le cadre de dossiers départementaux coordonnés par un inspecteur avec d'autres conseillers pédagogiques.

Le conseiller pédagogique est également le référent de la circonscription en mathématique ou en français, conformément à la mise en œuvre au plan national du « plan français » et du « plan mathématique ».

Le conseiller pédagogique de circonscription est également chargé de suivre pour la circonscription d'autres dossiers (dossier arts et culture, dossier sécurité, dossier 100 % de réussite, EPS, équipe ressource « harcèlement » ...) Dans le cadre de leur pilotage, ce sont les inspecteurs de circonscription qui répartissent les dossiers au sein de l'équipe de circonscription.

Un rapport d'activité sera rédigé annuellement. A la fin de chaque année scolaire, il s'en suivra un entretien avec l'inspecteur en charge de la circonscription. Cet entretien permettra de réorienter éventuellement les missions du conseiller pédagogique de la circonscription.

❖ **Compétences attendues :**

- Expertise dans l'analyse des pratiques liées à la mission d'enseignement ;
- Connaissances didactiques et pédagogiques ;
- Capacités de communication ;
- Rigueur professionnelle quant à la posture d'interlocuteur de proximité ;
- Aides et conseils à l'inspecteur pour penser le pilotage de la circonscription et l'accompagnement des personnels et des équipes d'école ;
- Mise en œuvre des dispositifs de formation des personnels sur les axes retenus par l'inspecteur de circonscription dans le cadre du plan de formation ;
- Mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement individuel (entrée dans le métier, enseignants fragilisés, toute demande d'enseignant) et/ou collectif (accompagnement d'équipe enseignante, du collectif des directions d'école)

Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation initiale et continue des enseignants et plus généralement la formation pour adulte

❖ **Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) :**

Les enseignants voulant faire part de leur candidature devront déposer une demande sur COLIBRIS.
Un CV et une lettre de motivation seront à déposer sur l'application.

❖ **Poste compatible avec un temps partiel :**

☐ Oui

☒ Non

❖ **Conditions de recrutement :**

Après vérification des conditions d'accès au poste (compétences et/ou qualifications requises et/ou ancienneté...), le recrutement se fait par une commission qui émettra un classement (1, 2, 3, 4...) des candidats.

Le rang 1 détermine le candidat qui sera affecté sur le poste. La détention du CAFIPEMF (suivant le poste, la détention de l'option EPS peut être nécessaire) permet l'affectation à titre définitif.

❖ **Constitution de la commission d'entretien :**

La composition ci-après est donnée à titre indicatif : des inspecteurs de circonscription et un conseiller pédagogique en poste.

La commission appréciera :

- La capacité d'écoute et d'échange ;
- Les connaissances didactiques et pédagogiques ;
- L'analyse des situations professionnelles présentées ;
- La connaissance des dispositifs de formation et les concepts relatifs à la formation pour adultes.

A TITRE INDICATIF POSTE A PROFIL CPC DISPONIBLE A LA RENTREE 2023-2024 :

- Andrézieux nord ;
- St Chamond ;
- Firminy ;
- Roanne centre.